

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE LA VILLE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, tenue le mardi 5 février 2008, à 17 h 03, à la salle de réception de l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: M. Richard Côté, conseiller, président

M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec
M. Raymond Dion, conseiller
M. Guy Perrault, conseiller
M. François Picard, conseiller
Mme Denise Trudel, conseillère
Mme Marie France Trudel, conseillère

Sont également présents: M. Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier

Sont absents: M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président
M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette

Monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte. L'avis de convocation ainsi que les certificats de signification sont déposés sur la table du conseil.

CA-2008-0024

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 5 février 2008.

Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0025

Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec tenue le 22 janvier 2008

Sur la proposition de madame la conseillère Marie France Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la Ville de Québec, tenue le 22 janvier 2008, tel qu'il a été rédigé.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0026

Approbation du règlement hors cour relativement au dossier « St-Gelais, Montminy et associés architectes et monsieur Christian Bernard et monsieur Jacques Plante c. Ville de Québec (No. 200-17-008473-076) » - AJ2008-005 (CT-2165082) — (Ra-1376)

Sur la proposition de madame la conseillère Denise Trudel,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1° d'approuver l'entente de règlement hors cour et la transaction entre « St-Gelais, Montminy et associés architectes et monsieur Christian Bernard et monsieur Jacques Plante c. Ville de Québec », dans le dossier de la cour supérieure numéro 200-17-008473-076, pour la somme de 485 000 \$;
- 2° d'autoriser le paiement au montant de 382 760,39 \$, en guise de règlement complet du capital, des intérêts, de l'indemnité additionnelle et des frais;
- 3° d'autoriser les procureurs de la Ville de Québec, « Giasson et associés », à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente de règlements, transaction et quittance, ainsi que les documents nécessaires pour donner effet à ladite entente.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0027

Adjudication d'un contrat pour la fourniture et la livraison de sulfate d'alumine liquide (alun) pour le traitement des eaux potables et usées, pour la période du 1^{er} mars 2008 au 28 février 2010 (VQ-39496) - AP2008-001 (CT-2162881) — (Ra-1375)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adjuger, à « Kemira Water Solutions Canada inc. », le contrat pour la fourniture et la livraison de sulfate d'alumine liquide (alun) pour le traitement des eaux potables et usées, pour la période du 1^{er} mars 2008 au 28 février 2009, au prix unitaire de 252 \$/tonne

métrique, excluant les taxes et pour la période du 1^{er} mars 2009 au 28 février 2010, au prix unitaire de 262 \$/tonne métrique, excluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-39496 et à sa soumission en date du 15 novembre 2007, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 et 2010 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0028

Adjudication d'un contrat pour des travaux de clôtures sur tout le territoire de la ville de Québec, pour une période de vingt-quatre (24) mois à compter de la date d'adjudication (VQ-39618) - AP2008-029 (CT-AP2008-029) — (Ra-1376)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adjuger le contrat, à :

1° « Clôtures Universelles inc. » pour les secteurs Centre, Est et Nord et;

2° « Colbo Québec ltée » pour le secteur Ouest;

en vue des travaux de clôtures sur tout le territoire de la ville de Québec, pour une période de vingt-quatre (24) mois, à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-39618, et à leur soumission en date du 14 décembre 2007, selon les taux horaires et unitaires, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 et 2010 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0029

Autorisation à ExpoCité - Renouvellement du contrat, par ExpoCité avec « Sécurité Sirois événements spéciaux inc. » pour les services d'une agence de sécurité sur le site d'ExpoCité durant la période d'Expo Québec 2007 et 2008 - EX2007-028 (Ra-1376)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'autoriser :

1° ExpoCité à exercer l'option de renouvellement prévue lors de l'appel d'offres public et dans le contrat 2006 et d'adjuger, à « Sécurité

Sirois événements spéciaux inc. » le contrat en vue des services d'une agence de sécurité durant la tenue d'Expo Québec 2007 et d'Expo Québec 2008, pour un montant d'environ 180 000 \$, excluant les taxes, pour chaque année, conformément à la résolution numéro 2008-03, adoptée par le conseil d'administration d'ExpoCité en date du 24 janvier 2008;

2° le directeur général d'ExpoCité à signer le contrat à intervenir entre les parties.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0030

Autorisation à ExpoCité de dépenser un montant supplémentaire de 60 000 \$ pour l'année 2007-2008 - Renouvellement du contrat par ExpoCité avec « Sécurité Sirois événements spéciaux inc. » pour les services d'une agence de sécurité au Colisée Pepsi, au pavillon de la Jeunesse et sur le site d'ExpoCité pour l'année 2008-2009 - EX2007-032 (Ra-1375)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'autoriser :

1° ExpoCité à dépenser un montant supplémentaire de 60 000 \$, excluant les taxes, pour l'année 2007-2008;

2° ExpoCité à exercer l'option de renouvellement prévue lors de l'appel d'offres public et dans le contrat 2006 et d'adjuger à « Sécurité Sirois événements spéciaux inc. », le contrat 2008-2009 en vue des services d'une agence de sécurité répartie au Colisée Pepsi, au pavillon de la Jeunesse et sur le site d'ExpoCité, pour un montant d'environ 440 000 \$, excluant les taxes, conformément à la résolution numéro 2007-77, adoptée par le conseil d'administration d'ExpoCité, en date du 13 décembre 2007;

3° le directeur général d'ExpoCité à signer le contrat à intervenir entre les parties, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2009 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0031

Autorisation à ExpoCité - Adjudication d'un contrat relatif à des travaux d'électricité sur différents bâtiments pour une période de vingt-quatre (24) mois - EX2008-001 (Ra-1376)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu, après une demande de soumissions publiques et l'examen des soumissions reçues, d'adjuger le contrat par ExpoCité à la firme « Les Entreprises Volt-Maître enr. », en vue d'effectuer des travaux d'électricité sur différents bâtiments, pour une période de vingt-quatre (24) mois, pour un montant de 316 600 \$, excluant les taxes, conformément à la résolution numéro 2008-02, adoptée par le conseil d'administration d'ExpoCité en date du 24 janvier 2008.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0032

Approbation du plan marketing et du calendrier de promotion et de ventes 2008 de l'Office du tourisme de Québec - OT2008-001 (Ra-1376)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Marie France Trudel,

il est résolu d'approuver la réalisation des activités et des déplacements prévus au plan marketing et au calendrier de promotion et de ventes de l'année 2008, ainsi que l'adhésion de l'Office du tourisme de Québec aux différentes associations professionnelles, dont les documents sont joints au sommaire décisionnel, à charge pour l'Office du tourisme de Québec, de s'assurer que les dépenses engagées dans leur réalisation n'excèdent pas le total des sommes autorisées et recueillies à partir des diverses sources de financement pour l'année 2008.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0033

Partage de la redistribution des redevances pour l'élimination des matières résiduelles aux villes de l'agglomération de Québec - TP2008-003 (Ra-1376)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'accepter le mode de partage des sommes versées en vertu du « Programme de redistribution des redevances pour l'élimination des

matières résiduelles », tel que proposé le 18 décembre 2007 par le ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs, sous réserve que le MDDEP précise la méthodologie du calcul des coûts des services d'agglomération et de proximité.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CAAM-2008-0034

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le versement d'une subvention à la Commission de la capitale nationale pour l'aménagement et la mise en valeur de la fontaine de Tourny et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 136 - AT2007-365 (Ra-1375)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Denise Trudel qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur le versement d'une subvention à la Commission de la capitale nationale pour l'aménagement et la mise en valeur de la fontaine de Tourny et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés* afin d'augmenter le montant de la dépense autorisée de 125 000 \$.

Ce règlement fait passer le montant de la dépense autorisée et de l'emprunt décrété de 900 000 \$ à 1 025 000 \$.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2008-0035

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur l'acquisition de véhicules patrouille pour le Service de police et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 314 - EM2008-001 (Ra-1375)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guy Perrault qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'acquisition de 25 véhicules de patrouille pour le Service de police.

Ce règlement prévoit une dépense de 1 200 000 \$ pour l'acquisition ainsi ordonnée et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de trois ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2008-0036

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur l'acquisition d'équipements de laboratoire pour le suivi de la qualité de l'eau potable et des eaux usées et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 315 - EN2008-005 (Ra-1375)

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Raymond Dion qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement autorisant une dépense de 100 000 \$ pour l'achat et l'installation d'équipements de laboratoire pour permettre les analyses requises visant à assurer le suivi de la qualité de l'eau potable et des eaux usées.

Ce règlement décrète un emprunt du même montant que la dépense ainsi autorisée remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CAAM-2008-0037

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération sur les travaux requis pour la réalisation des projets d'agglomération du Programme triennal d'immobilisations 2008 à 2010 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 319. - IN2008-008

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant des travaux de réfection et de construction d'infrastructures municipales de surface, aériennes et souterraines requis pour la réalisation des projets d'agglomération du programme triennal d'immobilisations 2008 à 2010.

Ce règlement prévoit une dépense de 58 838 000 \$ pour la réalisation des travaux ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de 15 ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet.

CA-2008-0038

Appropriation d'un montant de 5 000 000 \$ au fonds général de la l'agglomération - IN2008-008

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'approprier un montant de 5 000 000 \$, soit une somme inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le règlement

R.A.V.Q. 319, au fonds général de l'agglomération. Le fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CA-2008-0039

Règlement de l'agglomération sur des travaux d'amélioration et de réparation des infrastructures du parc Roland-Beaudin ainsi que du marché public de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 303 - A3LS2007-078

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'amélioration et de réparation des infrastructures du parc Roland-Beaudin ainsi que du marché public de Sainte-Foy et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 303.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0040

Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour la réalisation des projets d'agglomération du Programme triennal d'immobilisations 2008 à 2010 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 306, tel que modifié - IN2008-010 (Ra-1376)

Le greffier, M^e Sylvain Ouellet, fait lecture des modifications.

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Raymond Dion,

il est résolu d'adopter le *Règlement de l'agglomération sur les services professionnels et le personnel d'appoint requis pour la réalisation des projets d'agglomération du Programme triennal d'immobilisations 2008 à 2010 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 306, tel que modifié.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CA-2008-0041

Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable aux membres pour l'adhésion à l'Office du tourisme de Québec à partir du 1^{er} octobre 2007, R.A.V.Q. 197 - OT2007-011

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à la tarification applicable aux membres pour l'adhésion à l'Office du tourisme de Québec à partir du 1^{er} octobre 2007, R.A.V.Q. 197*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Période de questions des citoyens

Une période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Période d'interventions des membres du conseil

Une période d'intervention est tenue à l'intention des membres du conseil.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Raymond Dion,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu que ladite séance soit levée à 17 h 15.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Richard Côté
Président

Sylvain Ouellet
Greffier

SO/sm